



Doc. 13651
26 janvier 2015

La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens

Amendement¹ n° 9

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans le projet de résolution, à la fin de l'alinéa 12.2, ajouter les mots suivants :

« et veiller à ce que le cadre législatif connexe soit complet, cohérent et transparent, en tenant compte du point de vue des organisations internationales compétentes et de la société civile ; »

1. 2015 - Première partie de session

